



AYGUEMORTE
LES GRAVES

Mars 2026 - n° 298

Flash Info

d'Ayguemorte-les-Graves

ÉDITO

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Voter est un droit. C'est un acte citoyen qui permet d'exprimer ses convictions, de garantir ses droits, de préserver la démocratie, de choisir ses représentants à l'occasion d'un scrutin et d'être associé aux mesures qui nous concernent.

Il est très important de faire valoir ce droit qui est devenu véritablement universel en France après qu'il soit accordé aux femmes par l'ordonnance du 21 avril 1944. Elles votent pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945 (*source: ministère de l'Intérieur*).

LE BUREAU DE VOTE sera ouvert, toute la journée du DIMANCHE 15 MARS 2026, de 8 heures à 18 heures, salle LA SABLIERE.

Voir documents pouvant être présentés pour justifier de votre identité page suivante (la carte électorale n'est pas une pièce d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter).

Vous êtes absent-e ? Vous avez la possibilité de donner **procuration** à une personne de votre choix afin que celle-ci vote à votre place, via la démarche en ligne « Maprocuration » ou en vous déplaçant à la gendarmerie de Castres-Gironde pour valider votre demande « papier » (Cerfa 14952*04).

Sincèrement à vous.

Le Maire et le Conseil municipal

PERMANENCE JURIDIQUE DÉPARTEMENTALE SINISTRÉS DE LA TEMPÊTE NILS

Le Département de la Gironde organise, en partenariat avec le barreau de Bordeaux et le CCAS de La Brède, une permanence juridique à destination des habitants du canton ayant subi des dommages lors du passage de la tempête Nils et lors des inondations qui ont suivi.

Une avocate du barreau de Bordeaux et un assistant de service social de la Maison départementale des Solidarités de Villenave-d'Ornon recevront les administrés afin de les informer sur leurs droits et les orienter dans leurs démarches (assurances, expertises, indemnisations, recours). Ce dispositif vise à apporter un appui juridique de premier niveau aux personnes confrontées à des litiges ou à des difficultés consécutives aux sinistres.

La permanence aura lieu le mercredi 4 mars, de 10 h à 16 h, salle Latapie, 5 place Montesquieu (ancienne mairie).

Communiqué :

« Dans le cadre de l'enquête nationale statistique à caractère obligatoire sur le **"Vécu et le Ressenti en matière de Sécurité"** (VRS), nous vous informons que la campagne 2026 est officiellement lancée.

Cette enquête se déroule du 11 février au 14 juillet 2026. Elle a pour objectif d'établir un diagnostic précis de la sécurité aux niveaux national et départemental. Des personnes sélectionnées aléatoirement recevront un courrier postal détaillant les modalités de participation.

La collecte assurée par Ipsos est principalement réalisée par internet. À défaut, d'autres moyens (téléphone ou format papier) sont utilisés. Les réponses apportées par les personnes sélectionnées restent **strictement confidentielles**.

Toutes les infos sur : <https://www.enquetevrs.fr/>

Pour les personnes sélectionnées : service d'assistance par téléphone au 0 800 942 589 (appel gratuit disponible du lundi au vendredi de 9 h à 17 h »).

COLLECTIF « UN LYCÉE POUR LA CCM »

Communiqué :

« Dans le cadre des réflexions autour de la **création d'un lycée sur le territoire de la Communauté de communes de Montesquieu, le collectif "Un Lycée pour la CCM"** souhaite mieux comprendre le quotidien des lycéens habitant des communes alentour. Nous avons créé un questionnaire anonyme pour **recueillir des données concrètes sur les temps de transport, le rythme scolaire, la fatigue, l'engagement associatif**.

Les résultats permettront d'objectiver la réalité vécue par les lycéens du secteur et d'alimenter le dialogue avec les institutions.

Questionnaire - Lycéens CCM accessible à l'adresse :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScrS0Hg3y3VYzZWokR6fKqhVqrvu7fR40jPUTUodRXO1ciJPg/viewform> »

POUR VOTER, N'oubliez pas vos papiers d'identité !

Les documents à présenter sont différents, selon que vous êtes français ou que vous avez la nationalité d'un autre pays membre de l'Union européenne :

Français. Vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (**valide ou périmée depuis moins de 5 ans**),
- Passeport (**valide ou périmé depuis moins de 5 ans**),
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État,
- Carte Vitale avec photographie,
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie,
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Permis de conduire (en cours de validité),
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire,
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

Européen. Vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité **en cours de validité** délivrée par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité,
- Passeport en **cours de validité** délivré par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité,
- Titre de séjour (en cours de validité),
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État,
- Carte Vitale avec photographie,
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie,
- Carte d'identité militaire ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Permis de conduire (en cours de validité),
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS),
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

ATTENTION, vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.

À savoir : La carte électorale n'est pas une pièce d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter.

URGENCES VÉTÉRINAIRES

Communiqué: « Comme chaque année, **la saison des chenilles processionnaires** se profile à l'horizon ! Nos services vont recevoir en urgence de nombreux **chiens et chats gravement envenimés** par les poils urticants de ces chenilles. Certains succomberont à leurs blessures.

Pour éviter une grande partie de ces drames, **nous avons besoin de vous !**

Les équipes du 3115 ont développé un outil de signalement en ligne, simple, rapide et efficace : **Alerte Chenilles** permettant de signaler la présence de chenilles processionnaires et ainsi permettre aux promeneurs et leurs chiens d'éviter certains secteurs.

Ces signalements permettent aussi à nos équipes d'urgence d'affiner leur diagnostic en cas de lésions suspectes.

L'adresse : **<https://www.urgences-veterinaires.fr/veterinaire-de-garde/alerte-chenille-processionnaire.php>**

Numéro de téléphone : 3115 (gratuit depuis fixes et mobiles)

Aidez-nous à sauver des vies. »

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Communiqué: « La Croix-Rouge française entreprend une campagne de sensibilisation en **porte-à-porte à AYGUEMORTE-LES-GRAVES du 2 mars 2026 au 4 avril 2026, à raison de 3 jours maximum durant cette période.**

Parfaitement identifiables grâce à un badge et une tenue aux couleurs de la Croix-Rouge, les équipes présenteront les différentes activités de l'association (aide alimentaire et vestimentaire, Samu social, lutte contre l'isolement, postes de secours, action à l'international...), avec pour objectif d'obtenir de nouveaux donateurs réguliers. **Ces visites ne font en aucun cas l'objet d'une quête en espèces ou en chèque.**

La Croix-Rouge a plus que jamais besoin de la solidarité et de la générosité de tous pour pouvoir continuer à mener à bien ses missions auprès des plus fragiles... »

ENVIRONNEMENT

Les collectes (rappel) : Bac ordures ménagères: le vendredi

Bac jaune: le mardi

Prochaines collectes déchets verts et encombrants :

Déchets verts: 8 avril, 9 juin, 6 octobre et 3 novembre 2026.

Encombrants: 16 avril et 8 octobre 2026.

Inscription obligatoire jusqu'à 16 h la veille du ramassage au **0 805 020 002**

ou par mail : **dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com**

ou **encombrants.montesquieu@groupenicollin.com**

Mairie d'Ayguemorte-les-Graves

20, avenue du Général de Gaulle 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Courriel : contact@ayguemortelesgraves.fr - Site : www.ayguemortelesgraves.fr

Imprimerie Au fil des pages à Saint-Selve - 06 72 08 30 37 - Ne pas jeter sur la voie publique

IMPRIMÉ SUR PAPIER 100 % RECYCLÉ